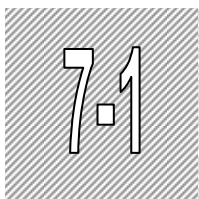




# Nazelles-Négron Indre-et-Loire (37)

## Plan Local d'Urbanisme



### Notice sanitaire



### Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Municipal en date du 17 décembre 2015



Le Maire,

Richard CHATELLIER



Espace *plan&terre*  
2 rue Amedeo Avogadro  
49070 Beaucouzé  
Tél. 02 41 72 17 30  
Fax 02 41 72 14 18  
E-mail : [agence@vudici.fr](mailto:agence@vudici.fr)  
Internet : [www.vudici.fr](http://www.vudici.fr)



## *Sommaire*

<b>1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....</b>	<b>2</b>
1) Le réseau .....	2
2) La production .....	2
3) Ouvrages de stockage .....	3
4) Lutte incendie.....	3
5) Consommation et évaluation des besoins .....	3
<b>2. ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
1) Description du réseau collectif.....	5
2) Le traitement .....	5
3) Assainissement non collectif .....	6
4) Dispositions projetées .....	6
<b>3. EAU PLUVIALE .....</b>	<b>8</b>
1) Les bassins versants .....	8
2) Le réseau .....	8
3) Qualité du milieu récepteur.....	8
<b>4. DECHETS – ORDURES MENAGERES .....</b>	<b>9</b>
1) La collecte .....	9
2) Le traitement .....	10
3) Dispositions en cours et projetées .....	11

# 1. Alimentation en eau potable

## 1) Le réseau

Sources : Commune, Rapport annuel sur le service public de l'eau potable (2013 – VEOLIA Eau)

### ***Gestion du réseau***

Jusqu'à la fin de l'année 2014, l'alimentation en eau potable était assurée par le SIAEP, qui regroupait les communes de Montreuil-en-Touraine, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse et St-Ouen-les-Vignes, via un contrat d'affermage avec VEOLIA ( 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2014).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence eau potable a été transférée à la Communauté de Communes du Val d'Amboise et un avenant de prolongation du contrat en cours a été validé jusqu'au 31 décembre 2015.

La population totale desservie sur le SIAEP est de 8432 habitants en 2013. Elle est estimée à 3584 habitants sur Nazelles-Négron.

### ***Qualité de l'eau :***

Le taux de conformité physico-chimique est de 100%, tandis que la conformité microbiologique s'élève à 95%.

Cependant, pour les forages de l'île de Négron, à certaines périodes (sécheresse et période d'étiage), des baisses de productivité ainsi que des détériorations ponctuelles de la qualité de l'eau (turbidité) ont été constatées.

### ***Linéaire de réseau***

Le linéaire de réseau hors branchement correspond à 222 km sur le syndicat en 2013.

## 2) La production

### ***Inventaire des installations***

Il a deux installations de production d'eau pour l'ex SIAEP, dont un localisé sur la Commune de Nazelles-Négron :

- ▣ Nazelles – Ile de Négron (prélèvement dans les alluvions de la Loire), 187 111 m<sup>3</sup> en 2013, capacité journalière : 1400 m<sup>3</sup> /j.
- ▣ Pocé-sur-Cisse – Les Landes (prélèvement en nappe souterraine du Turonien), 326 705 m<sup>3</sup> en 2013, capacité journalière : 2200 m<sup>3</sup> /j.

### 3) Ouvrages de stockage

Les 5 ouvrages de stockage sont localisés à :

- ▣ Montreuil-en-Touraine – La Guètrie, 100 m<sup>3</sup>,
- ▣ Nazelles-Négron – Le Village, 700 m<sup>3</sup>,
- ▣ Noizay – Vautruchot, 250 m<sup>3</sup>,
- ▣ Pocé-sur-Cisse – Les Landes, 1000 m<sup>3</sup>,
- ▣ St-Ouen-les-Vignes – La Hargandière, 150 m<sup>3</sup>.

La capacité de réserve en jours de consommation moyenne est de 1,7 jour. La capacité de stockage est suffisante en période de consommation moyenne.

### 4) Lutte incendie

Il existe 191 poteaux incendie sur l'ex SIAP.

Par ailleurs, la commune n'est pas concernée par un périmètre de mise en œuvre d'un Plan Particulier d'Intervention.

#### ***Rappel des réglementations :***

Il est rappelé que le Maire est responsable de la protection incendie sur son territoire (article L.131-2 du Code des Communes).

En zone urbaine, les poteaux incendie doivent être implantés tous les 200 mètres environ, d'un diamètre 100 avec débit de 60 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar de pression.

### 5) Consommation et évaluation des besoins

Il y a 4266 abonnés sur l'ex SIAEP.

La consommation totale est de 418 724 m<sup>3</sup> en 2013, en baisse de 3,8% par rapport à 2012 (435 415 m<sup>3</sup>). Le nombre d'abonnés augmente légèrement, de 4237 en 2012 à 4266 en 2013. La consommation moyenne par abonné diminue donc : de 103 m<sup>3</sup> en 2012 à 98 m<sup>3</sup> en 2013.

#### ***Evolutions supposées, et implications à venir pour le réseau ?***

Existe-t-il un besoin de croissance de la capacité en eau compte tenu de l'évolution des besoins (industriels et usagers domestiques) ?

- ▣ Les besoins industriels et artisanaux ne devraient pas ou peu évoluer car il n'y a pas de capacité d'accueil de nouvelles entreprises en zone artisanale (pas d'extension et contraintes d'installation liées au PPRI)

▣ Domestiques, en fonction de la croissance de population projetée

Le nombre de logements devrait augmenter d'environ 300 en 10 ans, soit 2940 m<sup>3</sup> supplémentaires chaque année, en considérant la consommation moyenne annuelle de 2013. D'une part, cette augmentation représente seulement 0,7% de la consommation annuelle totale de l'ex SIAEP, et d'autre part, ce chiffre pourrait être minoré par l'orientation à la baisse des consommations de chaque habitant (-9,3% entre 2009 et 2013).

## 2. Assainissement

Sources : Communauté de Communes, Rapport de présentation du zonage d'assainissement des eaux usées – Juin 2012 (Veillaux Environnement)

### 1) Description du réseau collectif

#### ***Gestion du réseau***

La commune de Nazelles-Négron dispose d'un dispositif d'assainissement collectif communal de type séparatif.

Elle a délégué la gestion de son service public d'assainissement, géré en régie, au District Urbain d'Amboise en 1966, devenu Communauté de Communes Val d'Amboise en 2002, puis Communauté de Communes du Val d'Amboise à la suite de la fusion des Communauté de Communes du Val d'Amboise et des deux Rives en janvier 2014.

Le rapport entre la population totale et la population assainie en 2013 est de l'ordre de 93%.

#### ***Inventaire des installations***

Les ouvrages de la collectivité comprennent :

- ▣ 35 514 m de réseaux de collecte,
- ▣ 6033 m de canalisations de refoulement,
- ▣ 10 stations de relèvement,
- ▣ 1615 branchements particuliers (2632 éq.hab. raccordés)

Le réseau couvre :

- ▣ La totalité de la partie agglomérée.

### 2) Le traitement

#### ***Usine de dépollution***

Les volumes collectés sont traités à l'usine de traitement de la Croix Saint-Jean situé au lieu-dit La Commanderie à Pocé-sur-Cisse. Elle traite les eaux usées de Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Amboise (nord de la Loire) et Saint-Ouen-Les-Vignes

Construite en 1991, elle a bénéficié de travaux de mise aux normes en 2000.

Type de traitement : Boues activées

Elle a une capacité nominale de 9100 éq/hab., soit une capacité de traitement de 546 kg DBO5/j pour un volume journalier de 2100 m<sup>3</sup>/j.ds

### ***Volume traité***

Le volume arrivé à l'usine de traitement s'élève à 349050 m<sup>3</sup> pour l'année 2013, soit un débit moyen de 956 m<sup>3</sup>/jour.

### ***Valorisation des produits traités***

En 2013, 342 Tonnes font l'objet d'une valorisation agricole.

Les produits de dégrillage, les sables et graisses sont évacués par une entreprise spécialisée. .

## **3) Assainissement non collectif**

### ***Assainissement collectif de gestion privé :***

Il n'y a pas de réseau d'assainissement collectif de gestion privée.

### ***Assainissement individuel***

Les constructions non desservies par les réseaux collectifs ou privés doivent traiter les eaux usées par des techniques d'assainissement autonome dans un souci de salubrité et de respect de l'environnement. L'entretien régulier est la principale garantie de fonctionnement d'un assainissement individuel.

Système de traitement autonome le plus approprié sur la commune (type et fonctionnement) : filtre à sable vertical drainé ou filtre à sable horizontal (dispositifs agréés).

Les résultats du diagnostic préliminaire du fonctionnement des installations individuelles de traitement des eaux usées à Nazelles-Négron (2005, mis à jour en 2011) sont les suivants :

- ▣ Priorité 1 – installations non acceptables à réhabilitation urgente = 1 installation, soit 2%
- ▣ Priorité 2 – installations non acceptables à réhabilitation non urgente, avec intervention demandée = 5, soit 10%,
- ▣ Priorité 3 – installations acceptables avec réserves = 26, soit 53%,
- ▣ Priorité 4 – installations acceptables = 17, soit 35%

49 installations visitées sur 57 installations.

Ces données témoignent d'un bon état général des dispositifs d'assainissement non collectif de la commune.

## **4) Dispositions projetées**

Avertissement : la notice de la dernière mise à jour du zonage d'assainissement intercommunal, qui précise l'échéancier de la réalisation de la nouvelle station d'épuration, évoquée lors de la réunion du 19 septembre 2014 dans les locaux de la Communauté de Communes, ne nous a pas été transmise dans le temps pour alimenter cette rubrique.



Le zonage d'assainissement, établi en 1999, a été révisé en juin 2012. Une nouvelle révision du zonage d'assainissement intercommunal est prévue, afin d'intégrer le nouveau périmètre d'urbanisation du plateau (zones 1 et 2 AUh, zone 1AUL). La dernière révision considérait en effet le périmètre de la ZAC des Pas d'Ane, supprimée depuis dans le cadre de la révision du POS en PLU. Elle fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec le PLU.

### ***Projet d'extension du réseau collectif public et de la station d'épuration***

La poursuite de l'urbanisation du plateau (zones 1 et 2 AUh et zone 1AUL) représente une surface de 14 ha et environ 200 nouveaux logements. Les besoins d'assainissement des zones 1AUL et 1AUh peuvent être couverts par l'usine de traitement actuelle de la Croix Saint-Jean. Par contre, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh est subordonnée à la réalisation d'un système épuratoire de capacité suffisante pour traiter les rejets générés par les nouveaux habitants de cette zone (comme précisé en chapeau de la zone 2AUh au règlement – pièce n°5).

« Une nouvelle station d'épuration sera créée, commune à Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse et sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté des Communes Val d'Amboise, en vue de traiter principalement les eaux usées des zones d'urbanisation future de ces 2 communes, sur les secteurs situés au nord de la zone urbanisée actuelle de Nazelles-Négron (le Pas d'Ane, les Hauts du Libera), ainsi qu'au Nord-Ouest de Pocé-sur-Cisse (la Haute-Mazère, le Grand Clos, la Vovellerie).

Les secteurs d'habitat limitrophes de ces zones d'urbanisation future, actuellement raccordés à un réseau d'assainissement collectif dirigé vers la station d'épuration de la Croix-St-Jean, à Pocé-sur-Cisse, seront rattachés à ce projet (traitement des eaux usées à la nouvelle station, cas du lotissement des Garennes et du secteur des Vallées, à Nazelles-Négron).

Incidemment, la mise en place de cet ouvrage permettra de préserver la capacité d'accueil des eaux usées encore disponible de la station d'épuration de la Croix-St-Jean.

La capacité nominale du nouvel ouvrage de traitement sera de 1400 équivalents-habitants. » (extrait du rapport de présentation de Nazelles-Négron - zonage d'assainissement intercommunal – juin 2012 – Veillaux Environnement).

## 3. Eau pluviale

Source : Commune

### 1) Les bassins versants

Le réseau hydrographique de la commune de NAZELLES-NÉGRON est marqué par la présence de la Loire et de la Cisse.

La Loire s'étend sur plus de 1000 kilomètres. C'est le fleuve le plus long et le plus irrégulier de France. Il traverse cinq régions et 12 départements. Il naît au Mont Gerbier de Jonc à 1400 mètres d'altitude et se jette dans l'océan Atlantique en formant un estuaire. Son bassin versant couvre 1/5 du territoire national. La Loire est considérée comme un fleuve en évolution permanente et qui, de ce fait, conserve un caractère sauvage. Le val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000. A NAZELLES-NÉGRON elle marque la limite Sud de la commune.

La Cisse, qui s'étend sur environ 70 kilomètres de long, prend sa source dans le Loir-et-Cher, dans la Beauce Blésoise. Sa largeur moyenne est de 15 mètres et sa vitesse d'écoulement est faible. Elle traverse la commune d'Est en Ouest et serpente parallèlement à la Loire avant de la rejoindre environ 10 kilomètres en aval.

Sur la commune, les eaux de surface s'écoulent vers la Cisse de cette manière :

- ▣ Entre la Loire et la Cisse, qui est un secteur relativement plat, l'évacuation se fait par l'intermédiaire de fossés.
- ▣ Sur le plateau, les eaux de pluie sont évacuées par les ruisseaux. Le principal est celui de la vallée de Vaugadeland. Ceux de la vallée de Vaubrault et de la vallée de Vaugodet ont un régime intermittent et évacuent les eaux de petits bassins versants.

Existe-t-il un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ? Non

### 2) Le réseau

Dans la majeure partie du territoire communal les effluents s'évacuent indirectement par les fossés et les ruisseaux. Le réseau est de type séparatif.

Les secteurs desservis sont les lotissements et le Bourg principalement.

### 3) Qualité du milieu récepteur

Quelle est l'Agence de l'Eau ? Loire Bretagne

Les traitements des eaux usées et les niveaux de qualité minimaux à fixer pour les rejets devront donc permettre d'éviter, dans les limites économiquement raisonnables, les risques de pollutions ponctuelles des nappes et des eaux de surface.

## 4. Déchets – ordures ménagères

Sources : Communauté de Communes Val d'Amboise

### 1) La collecte

#### ***Ordures ménagères***

La compétence est assurée par la Communauté de Communes du Val d'Amboise, dont le siège est localisé à Nazelles-Négron.

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée 1 fois par semaine, le mercredi sur :

- ▣ l'ensemble du territoire communal (écarts et hameaux compris)

La collecte des déchets encombrants (monstres) est effectuée 1 fois par mois (2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois). Elle est organisée sur inscription auprès de la Communauté de Communes.

Les collectes sont effectuées par une entreprise privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

#### ***Tri des déchets***

La collecte sélective des déchets est organisée de la manière suivante :

- ▣ En porte à porte 1x/sem. Sur l'ensemble de la commune (tri en mélange) :
  - ▣ Emballages (hors verre) et papiers à l'aide de bacs jaunes (habitat individuel et collectif) : 1x/sem. (collecte simultanée avec celle des ordures ménagères en benne bi-compartmentée), ou en sacs jaunes pour les habitations ne pouvant pas stocker de bacs supplémentaires.
- ▣ En parallèle, une collecte par apport volontaire est mise en place pour le verre.

Emplacement Points d'Apport Volontaire	Nombre de conteneurs
	Verre
Camping	1
Centre socio-culturel	1
Place Albert Délepine (Négron)	1
Atac (Rue du Commerce)	2
Rue de Perreux	1
La Bardouillière (lotissement)	1
Horizons Verts	1
Boulevard des Platanes (face au restaurant Le Terminus)	1
France Gourmets, 3 rue des artisans (usage privatif)	1
Bourg (Rue de Vomp)	1

Le territoire intercommunal dispose d'une déchetterie rue de la Mothe à Amboise.

Elle récupère : Bois, Gravats, tout venant, cartons, papiers, ferrailles, déchets végétaux, déchets diffus spécifiques (huiles de vidanges, piles, batterie, produits d'entretien et de bricolage, amiante ciment), déchets d'équipements électriques et électroniques, emballages (verre, plastique, aluminium, acier, briques alimentaires), bouteilles de gaz, pneumatiques, cartouches d'encre, textiles.

Elle accepte uniquement : les déchets des particuliers (dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par jour et de 10 kg pour les DDS) et ceux des professionnels - hors professions agricole, viticoles, maraîchères et industrielles - (dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par semaine et hors DDS, bouteilles de gaz, pneumatiques refusés).

Selon la réglementation en vigueur (arrêté paru le 27 mars 2012) pour les installations classées, cette déchetterie présente une capacité de stockage des matériaux inertes ou DIB de 370 m<sup>3</sup> et de 6 tonnes de déchets dangereux.

## 2) Le traitement

Les déchets collectés en porte-porte et en apport volontaire sont déchargés au quai de transfert du Smitom d'Amboise auquel adhère la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour en assurer le traitement.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à l'incinérateur Arcante, localisé à BLOIS. Le tonnage traité est de 6214 tonnes en 2013 pour l'ensemble du territoire du Val d'Amboise.

Les déchets recyclables (emballages hors verre, papiers et cartons) sont transférés au centre de tri Coved à CHANCEAUX PRES LOCHES. Les matériaux triés sont ensuite envoyés dans les filières de recyclage. Le tonnage trié est de 1274 tonnes en 2013.

Le verre d'emballages est envoyé dans les usines de recyclage Saint Gobain. Le tonnage de verre collecté est de 1119 tonnes en 2013.

Il n'y a pas d'usine d'incinération.

### **3) Dispositions en cours et projetées**

La Communauté de Communes du Val d'Amboise a étudié la possibilité de modifier son schéma de tri. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la collecte en mélange des emballages (hors verre) et papier a été mise en place. Les cas jaunes ont été remplacés par les bacs individuels jaunes pour la majorité des habitants.

Le Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) d'Indre et Loire a été révisé en novembre 2012 par le conseil général.

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 octobre 2004. Il fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2010, le PDEDMA 37 est en cours de révision.

Le Plan Départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics. (BTP) a été approuvé par le Préfet le 2 juillet 2003.